



Point de vue de l'IDD sur les options stratégiques et les finalités proposées par l'Institut Jules Destrée pour Wallonie 2020

Paul-Marie Boulanger

18/09/2003

Institut pour un Développement Durable, Rue des Fusillés, 7
B-1340 Ottignies Tél : 010.41.73.01 E-mail : idd.org@skynet.be

1 Préambule

L'Institut pour un Développement Durable a été créé en 1996 en vue de « *contribuer par tous les moyens adéquats (...) à une meilleure connaissance des interactions entre population, environnement, croissance économique et bien-être en vue de dessiner les contours d'un modèle alternatif de développement plus à même de concilier **durablement** efficacité économique et justice sociale, innovation technologique et diversité culturelle, ouverture vers l'extérieur et protection des conditions d'existence des communautés locales, liberté individuelle et capacité collective d'action* ».

Dans le préambule de sa « Déclaration d'intention » dont la phrase précédente est extraite, l'IDD rappelle, en outre, que l'exigence de développement durable « *suppose que l'activité économique et politique soit orientée en priorité vers la satisfaction des besoins **essentiels** des membres des générations actuelles (et tout particulièrement des plus démunis d'entre eux) tout en sauvegardant la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.* »

Réagir, ainsi que nous y invite l'IDD, aux propositions du rapport « Renouveler la vision » qui clôture le travail des onze groupes de prospective entre octobre 2002 et mars 2003, revient pour nous à évaluer dans quelle mesure les finalités et objectifs stratégiques qui s'y trouvent dessinés peuvent trouver leur place dans le projet de développement durable auquel nous nous sommes attachés.

2 Les trois finalités

Les trois finalités que se sont données les groupes sont :

- construire une région économique forte ;
- Réactiver la culture politique par l'implication et la participation des acteurs ;
- Répondre aux besoins vitaux de tous et contribuer à l'épanouissement général et individuel.

De ces trois finalités, une seule nous paraît constituer un but authentique, celle qui consiste à rechercher la satisfaction des besoins « vitaux » de tous et contribuer à l'épanouissement général et individuel. On ne manquera pas, du reste, de la rapprocher de celle, rappelée dans notre préambule, d'orienter l'activité économique et politique en « *priorité vers la satisfaction des besoins essentiels..* ».

2.1 Une région économique forte ou une région économiquement forte ?

La première finalité, par exemple, « construire une région économique forte » ne saurait se situer sur le même plan que les deux autres. Loin de constituer un objectif en soi, elle n'a de valeur qu'instrumentale, par rapport à des finalités qui la dépassent et lui donnent sens. On peut d'ailleurs, à ce propos, s'interroger sur les raisons pour lesquelles on a retenu l'expression de « Région économique forte » plutôt que celle de « Région *économiquement* forte ». En effet, on peut comprendre la nécessité, pour une région culturelle, linguistique, historique, d'être économiquement forte – à condition de préciser ce que l'on entend par « forte », nous y reviendrons – en vue de répondre durablement aux besoins vitaux de ses habitants. On comprend moins bien l'utilité de se définir comme une région économique forte.

Et d'ailleurs, qu'est-ce qu'être économiquement fort ? Peut-on définir la « force » économique autrement que comme la capacité à produire (ou se procurer) durablement les biens et les services nécessaires à l'épanouissement de la population sans mettre en danger les possibilités pour les générations futures de poursuivre leur propre épanouissement ? On voit bien que l'économique n'a aucune valeur intrinsèque et que, contrairement à ce que laissent supposer certaines conceptions simplistes du développement durable, il ne saurait se situer au même niveau que les deux autres domaines : le social et l'environnemental. Car l'économique est de l'ordre des moyens, non des fins. Son champ de pertinence est celui de l'utilisation optimale de ressources rares et de leur affectation la plus rationnelle compte tenu de fins définies par ailleurs.

Il n'en va pas de même pour le social ni pour l'environnemental. Le social, en effet, ce n'est pas autre chose que la sphère de la satisfaction des besoins des êtres humains – y compris le besoin de justice et de reconnaissance –, en tant qu'individus singuliers et uniques mais inséparables d'une collectivité historiquement et géographiquement déterminée. Quant à l'environnement, il n'est pas seulement un réservoir de ressources et de fonctions dans lequel l'homme pourrait puiser à l'envi pour satisfaire ses besoins et même ses envies ou ses caprices. Il est fait aussi d'autres espèces vivantes qui possèdent à des degrés divers les facultés de compréhension, d'émotion, de sympathie, de souffrance et vis-à-vis desquels nous avons des devoirs en vertu même de notre « supériorité » par rapport à eux, c'est-à-dire de notre capacité supérieure de nuisance à leur égard.

Plutôt qu'une région économique forte, ce que nous devrions donc chercher à atteindre, c'est une région qui fait l'usage le plus adéquat de ses ressources, qu'elles soient financières, technologiques, naturelles ou humaines en vue de l'épanouissement de ses membres ici et maintenant dans le respect des autres formes de vie et dans la solidarité avec les autres régions du monde et les générations futures. L'intégration de la composante économique au titre d'un des trois piliers du développement ne signifie rien de plus que la reconnaissance de ce que la satisfaction des besoins passe par la production et l'échange de biens et de services, ce qui suppose notamment un minimum de transformation de l'environnement naturel. Mais une protection excessive de l'environnement au nom des générations futures n'est pas légitime si elle est réellement incompatible avec la lutte contre les pauvretés d'aujourd'hui et sacrifie les générations actuelles au bien-être présumé des générations à venir. Le social doit donc se lire comme celui d'aujourd'hui et celui de demain. Pour celui de demain, il est impératif de veiller à préserver la base naturelle de la production de biens et de services. Pour celui d'aujourd'hui, il est impératif de produire ces biens et services. Mais cela ne signifie pas que toutes les manifestations de la logique économique néo-libérale et capitaliste sont *ipso facto* justifiées. Car d'une part, on peut démontrer qu'elle s'attache à satisfaire une certaine catégorie de besoins au détriment de toute une série d'autres, tout aussi légitimes. D'autre part, c'est aussi elle qui est en grande partie, responsable de la situation extrêmement préoccupante de notre environnement. Toute production économique ne contribue donc pas nécessairement au développement durable et toute production de biens et de services ne passe pas nécessairement par le marché, l'échange marchand, la recherche du profit. Le développement durable, à cet égard, consiste à rechercher les formes optimales de production, d'échange et de consommation en regard des besoins à satisfaire et du patrimoine à léguer aux générations futures.

2.2 Réactiver la culture politique par l'implication et la participation des acteurs

L'appel à la participation et à l'implication des citoyens (nous supposons que la notion d'acteur ne se limite pas aux acteurs institutionnels) est, de prime abord, relativement ambigu. Il peut, en effet, revêtir un caractère plus ou moins radical. Dans une version minimaliste, il peut relever simplement de ce qu'on appelle aujourd'hui la « bonne gouvernance ». Dans cette optique, le but est seulement d'obtenir de meilleures décisions, fondées sur un savoir plus adéquat, faisant une plus large place aux désirs et opinions des usagers et donc susceptibles d'être mieux acceptées et appliquées. On peut alors parler d'un objectif fonctionnel. Pour faire simple : il s'agit avant tout d'être plus efficace. Cette efficacité peut être de deux ordres :

- instrumentale : la participation est alors recherchée parce qu'elle faciliterait la formulation et l'acceptation de la décision, préviendrait les réactions de rejet et les actions en justice entamées par des citoyens qui s'estimeraient lésés ;
- substantive : la participation est recherchée parce qu'elle conduirait à de meilleures décisions grâce à un apport supplémentaire de connaissances, une meilleure compréhension des problèmes, etc.

Dans un sens un peu plus radical, la participation et l'implication de la population sont invoquées pour se prémunir contre trois dérives dont E.Mommen¹ a rappelé récemment la nature et les dangers : le bureaucratisme, le technocratisme et le corporatisme.

Si nous souscrivons à ces deux visions de la participation, nous pensons qu'il faut aller encore plus loin et l'envisager comme un des moyens à mettre en œuvre pour renforcer la démocratie. Pour nous, ce renforcement doit s'effectuer à trois niveaux :

- a) Par l'extension du nombre d'individus invités à intervenir efficacement dans la décision collective. En d'autres mots, il s'agit de renforcer les droits civiques et d'intégrer dans la sphère publique des segments de la population (étrangers non UE, etc.) exclus du processus démocratique. Le point 3.2.3.3. (« Une Wallonie où le droit de vote a été étendu à tous les habitants pour tous les niveaux de pouvoir ») correspond précisément à un tel projet.
- b) Par l'extension de la sphère d'action de la démocratie, c'est-à-dire l'élargissement à de nouveaux problèmes et secteurs de la société du mode de décision démocratique.
- c) Par l'approfondissement de l'authenticité démocratique, c'est-à-dire la qualité du processus de décision mesuré à l'aune de la part respectueuse de la délibération rationnelle, de manipulation et de coercition dans la préparation et la mise en œuvre de la décision. Le terme d'authenticité fait référence aux sources de la démocratie où davantage que de votes, de conciliations d'intérêts opposés, etc. il était question de la création d'un projet commun au moyen de la libre discussion. Cet élément est à la base du mouvement philosophique initié largement par Habermas en faveur d'une démocratie délibérative ou discursive.

2.3 La satisfaction des besoins vitaux

La troisième des finalités correspond à l'objectif ultime du « développement » qui n'est pas seulement économique ou institutionnel mais aussi culturel, esthétique, moral, etc. A condition de donner à la notion de besoin vital son acception la plus large, cette finalité rend toutes les autres caduques parce qu'elle les englobe d'emblée. Cela implique évidemment que l'on rompe avec une conception

¹ E.Mommen, 2002, *Qualité publique et critique civile*, Bruxelles : éditions Labor.

réductrice des besoins comme étant uniquement de nature physiologique ou biologique (nourriture, logement, vêtements, etc.) et que l'on reconnaisse l'existence de besoins psychologiques, sociaux, politiques et culturels. Comme exemple de conception non réductrice des besoins, on peut citer la typologie de M. Max-Neef² qui identifie neuf besoins que toute théorie et toute politique de développement devrait se fixer comme objectifs ou comme critère d'évaluation. Il s'agit de :

- la subsistance :
- la sécurité ou la protection;
- l'affection ;
- la compréhension ;
- la participation ;
- le loisir ;
- la création ;
- l'identité ou reconnaissance;
- la liberté ou l'autonomie.

Selon Max-Neef, il n'existerait aucune hiérarchie stable ou permanente entre ces besoins, à l'exception du premier, dont un niveau minimal de satisfaction est évidemment indispensable pour que les autres puissent se manifester³. Autrement dit, tous les besoins seraient également vitaux et il ne saurait être question de sacrifier par exemple le besoin de création ou de participation à celui de subsistance ou de sécurité. Si l'on y réfléchit bien, une telle position condamne irrémédiablement le discours néo-libéral qui justifie les frustrations engendrées par le mode actuel de fonctionnement des entreprises et du système économique en termes de reconnaissance, d'autonomie, de compréhension, de stabilité, etc. par l'extraordinaire degré de satisfaction des besoins de subsistance qu'il rendrait possible.

L'intérêt de partir d'une définition suffisamment compréhensive de la notion de besoin est de permettre de faire l'économie d'objectifs secondaires tels que la participation de la population, l'éducation, l'accès à la culture, etc. dès lors qu'ils sont d'emblée inclus dans le catalogue des besoins que le développement se donne pour but de satisfaire et qui, dans la classification de Max-Neef, s'appellent participation, compréhension, création, etc.

Une typologie comme celle de Max-Neef permet aussi d'être plus précis et plus spécifique à propos des besoins que l'on se donne pour but de satisfaire *en priorité* ainsi que dans l'identification des catégories de la population que l'on vise plus particulièrement. C'est une chose, en effet, de se fixer comme but la satisfaction des besoins vitaux de la population en général ; c'en est une autre de s'interroger sur l'état de satisfaction actuel des besoins d'affection, de compréhension, d'identité ou d'autonomie des personnes âgées en maison de retraite, par exemple, ou des besoins d'identité, de sécurité, de participation, de compréhension et de création des manutentionnaires de TNT à Bierset ou des petits agriculteurs de la Gaume, etc., et sur les moyens de l'améliorer. Ce n'est évidemment qu'à la condition de descendre à ce niveau de détail qu'il devient possible de dépasser le stade des grandes

² Max-Neef, M., 1991, *Human Scale Development*, London & New-York : The Apex Press.

³ Encore cette affirmation doit-elle être nuancée en considération de ce que Durkheim appelait le suicide « altruiste » qui démontre que le besoin d'identité et de reconnaissance peut parfois l'emporter sur celui de subsistance. Le suicide d'un leader paysan coréen à Cancun en constitue un témoignage récent et poignant.

déclarations sur lesquelles un consensus mou est toujours acquis d'avance et faire œuvre de prospective potentiellement féconde.

On aimerait donc que, dans la suite de l'exercice, l'IJD approfondisse cette problématique des besoins en spécifiant ses priorités en la matière, que ce soit au niveau des besoins qui leur paraissent les moins biens rencontrés aujourd'hui ou des catégories de la population qui feront l'objet d'une attention particulière.

3 Les options stratégiques

Les options stratégiques se focalisent essentiellement sur trois systèmes institutionnels : l'école, l'entreprise et le système politique.

On ne peut que souscrire aux propositions présentées sous le chapeau « Ajustement des sphères publiques » et « Renouveler les outils de la démocratie wallonne »⁴ qui peuvent se lire comme un programme de recherche de satisfaction des besoins de participation, de compréhension, de créativité, d'identité et d'autonomie des générations actuelles dans la sphère publique.

L'idée d'introduire les écoles dans l'entreprise et l'entreprise dans l'école n'est pas neuve. Il faudrait s'interroger sur les raisons pour lesquelles les tentatives précédentes en la matière ont échoué. A notre sens, les deux institutions sont, dans leur état actuel, largement incompatibles. La mission de l'école est la formation d'hommes et de femmes compétents, créatifs, autonomes et responsables. Cette mission est, à juste titre, rappelée à la page 6 : « Dans toute activité d'éducation, il faut réaffirmer les valeurs de l'humain (goût et plaisir d'acquérir une connaissance, être soi, harmonie, créativité comme norme pour apprendre, tolérance, ouverture, solidarité, travail collectif, rigueur, etc.) et appliquer les principes démocratiques et ceux des Droits de l'Homme... ». Mais tant que les entreprises ne permettront pas à tous ceux qui y travaillent de mettre en œuvre ces compétences et cette créativité, de faire preuve d'autonomie et de responsabilité, y compris par l'exercice de la critique, l'école et l'entreprise seront irréconciliables, l'une œuvrant à la libération de l'être humain, l'autre contribuant trop souvent à son aliénation. On se retrouve une nouvelle fois face à un conflit artificiellement entretenu entre différents besoins, la subsistance d'un côté, contre tout le reste : affectivité, compréhension, sécurité, créativité, reconnaissance, autonomie, participation. Pourtant, il n'y a fondamentalement aucune raison de penser qu'une entreprise efficace est une entreprise qui fait fi des aspirations et des capacités de ses travailleurs. Au contraire, il en existe d'innombrables de penser qu'une entreprise efficace (et donc profitable) est une entreprise qui veille à la satisfaction de toute ses parties prenantes et fait le meilleur usage de son « capital humain ». De plus en plus d'entreprises dans le monde et aussi en Wallonie ont cependant pris conscience que la véritable efficacité économique et la durabilité de l'entreprise passait par le respect de l'environnement et par la participation de toutes les parties prenantes et ne pouvait s'opposer aux principes d'éthique qui fondent une société démocratique.

Encourager l'esprit d'entreprise, comme y invite l'IJD doit donc, selon nous, s'accompagner d'un encouragement à introduire davantage d'éthique dans les pratiques économiques et organisationnelles ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'environnement et des intérêts légitimes de toutes les parties prenantes, pas seulement des actionnaires.

⁴ On peut se demander pourquoi cette section se trouve sous le chapeau « stratégie et pro-activité » plutôt que sous le chapeau « Ajustement des sphères publiques ». Dans le même ordre d'idées, on aurait plus volontiers vu l'option stratégique 4.3 (améliorer le respect et la sécurité du citoyen) dans l'enjeu N°1, « Solidarité, société et cultures » que dans l'enjeu N°4....

Comme l'écrit J-B de Foucauld⁵, « morale et marché sont, comme le capital et le travail, en situation de coopération conflictuelle. La déontologie d'entreprise est toujours menacée par l'hypocrisie, la bonne conscience, la pure déclaration d'intention. Elle peut avoir, au moins à court terme, un coût...Mais ces difficultés ne constituent pas une raison non plus pour désertier le terrain. Mieux vaut une conscience imparfaitement satisfaite d'elle-même, car lucide dans l'action, que la bonne conscience faussement lucide de l'inaction qui dissimule cynisme. »

Par ailleurs, à côté de l'esprit d'entreprise au sens conventionnel du terme, ne conviendrait-il pas de stimuler l'esprit d'association et de coopération, lui-aussi créateur d'entreprises, d'emplois et de richesse et qui ne se basent pas nécessairement sur la séparation du travail et du capital ?

4 Conclusions

Dans l'ensemble, l'IDD se réjouit de constater la convergence entre les valeurs qu'elles entendent promouvoir et celles qui sont à la base de la vision présentée par l'IJD et qui, soulignons-le, émane non pas de philosophes, de sociologues ou d'intellectuels en général, mais de membres de la communauté wallonne dans toute sa diversité. Reste maintenant à concrétiser ces valeurs en un ensemble cohérent d'objectifs et à créer les partenariats sans lesquels il est vain d'espérer jamais les atteindre.

Cependant, on aurait aimé que cette vision comporte une dimension environnementale plus affirmée. Les vraies richesses d'une région se déclinent sur quatre modes : économique, environnemental, humain et social. Si la vision proposée réserve une juste part au capital humain et, dans une moindre mesure, économique et social, en revanche le capital environnemental est à peu près totalement absent. Mais on ne sépare pas sans quelque arbitraire une population de son territoire qui est, avant tout, son patrimoine environnemental. La recomposition des territoires invoquée dans le paragraphe 3.1.4.1. ne peut se faire sans référence aux paysages, à l'environnement. Le territoire n'est-il pas un « faisceau d'interrelations complexes, à dimension historique, tissé entre la société et son espace ? »⁶. Si les risques sur l'écosystème wallon sont effectivement identifiés (3.2.11), rien n'en transparaît dans les enjeux, les objectifs et les finalités.

Enfin, la nécessaire ouverture de la Wallonie sur l'Europe et sur le monde doit nous rappeler que si dans l'ensemble européen la Wallonie n'est pas la mieux lotie, elle jouit par rapport à la plus grande partie de l'humanité d'un niveau et d'une qualité de vie extraordinairement élevés. Cette prospérité est source d'obligations par rapport aux plus mal lotis. Une des façons pour la Wallonie de faire preuve, ici et maintenant, de sens des responsabilités et de solidarité, est d'agir afin que le protocole de Kyoto puisse être mis en œuvre dans notre pays le plus rapidement possible. Certes, les effets du changement climatique se feront sentir à long terme. C'est une raison de plus pour agir vite. Comme disait Lyautey à qui on apprenait qu'il fallait au moins 100 ans pour créer une oasis dans le désert « Dans ce cas, il n'y pas une minute à perdre. » Il ne faudrait pas qu'en 2020, confrontés aux calamités engendrées par le réchauffement climatique, les Wallons soient obligés d'avouer : « Nous n'avons pas fait ce qu'il fallait, quand il le fallait ».

⁵ De Foucauld, J.-B., 2002, *Les trois cultures du développement humain*, Paris : Odile Jacob., pp. 301-302.

⁶ Di Meo, G. cité par Charles-Pierre Péguy, 2001, *Espace, temps, complexité*, Paris : éditions Bélin, p.126.